



Vignoble, forêt et passions...

Site internet : www.saint-sauveur-medoc.com

N° 02 – décembre 2020

Festivités de fin d'année



Avec l'épidémie de coronavirus, les événements autour des fêtes de Noël ont dû être annulés. Le marché de la Saint-Nicolas n'a pas pu avoir lieu et les aînés seront privés de leur repas festif et dansant. Néanmoins, pour cette fin d'année très spéciale, les personnes d'au moins 70 ans et recensées en mairie recevront un colis gourmand distribué à domicile par les élus.



Dans le cadre scolaire et toujours avec le protocole sanitaire en cours, l'ensemble des élèves se verra offrir un après-midi récréatif mardi 15 décembre avec la représentation d'un spectacle de marionnettes suivi d'un goûter et d'une distribution de cadeaux par le Père Noël.

Service de proximité

Pour rappel, les personnes de plus de 65 ans ou les personnes fragiles isolées résidant à leur domicile sont invitées, si elles ne l'ont pas déjà fait, à se faire inscrire sur le registre municipal. Ces informations permettent, si besoin, d'apporter rapidement conseils et assistance.

Inscriptions sur le registre au 05 56 59 57 13

ou par mail : saint-sauveur-medoc@orange.fr

Le secrétariat de la mairie reste à l'écoute de tous. Il est ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ou sur rendez-vous les après-midi. D'autre part, nous conseillons à tous les habitants de communiquer leurs numéros de portable pour recevoir de manière groupée des messages d'utilité publique.

Etat de catastrophe naturelle



Quelques propriétaires ont sollicité la commune pour qu'elle engage auprès des services de l'état une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Si vous pensez que votre habitation subit des dégâts dus à ces phénomènes de sécheresse, vous devez nous adresser, avant fin janvier 2021, un courrier expliquant votre préjudice accompagné de photos.

L'ensemble de vos demandes sera transmis aux services de l'état qui après analyse pourront déclarer notre commune en situation de catastrophe naturelle.

Si la commune est reconnue état de catastrophe naturelle, par arrêté interministériel, vous pourrez déposer auprès de votre compagnie d'assurances vos déclarations de sinistre.

Les élections de 2021



Les prochaines élections départementales sont prévues en mars 2021, en même temps que les élections régionales. En raison de l'épidémie de Covid-19, elles devraient être reportées de trois mois.

Petit rappel : Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

- Inscription d'office à 18 ans

À sa majorité, chaque jeune Français est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a été recensé dans sa commune à ses 16 ans. La mairie l'en informe par courrier sans qu'il n'ait de démarche à effectuer.

En l'absence de courrier, vérifier auprès du service Etat civil que l'inscription a bien été faite. Dans le cas contraire, faites-vous connaître auprès du service.

- En cas de déménagement

Lors d'un déménagement, il est nécessaire de déclarer votre changement d'adresse auprès du secrétariat de la mairie.

Cérémonie souvenir du 11 novembre

Commémoration de la Victoire et de la Paix et d'hommage à tous les morts pour la France.



La célébration du 11 novembre n'a pas été ouverte au public au vu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire. Organisée par M. le Maire, elle s'est déroulée en format restreint respectant les mesures de distanciation. Après lecture du message adressé par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, une gerbe a été déposée au monument aux morts.

Le recensement agricole



Jusqu'au 30 avril 2021, le **ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation organise le recensement agricole**, une opération décennale de grande ampleur qui se renouvelle dans le cadre d'un règlement européen.

Tous les exploitants agricoles sont invités à y participer, sur l'ensemble du territoire, en France métropolitaine comme dans les départements d'Outre-mer. Cette année et pour la première fois, la collecte des informations se fera en ligne pour 85% des exploitants. Pour tous les autres, des enquêteurs recueilleront directement les données en se déplaçant à leur domicile, ainsi, près de 12.000 exploitations de la Nouvelle-Aquitaine seront enquêtées.

Comme l'a indiqué le Ministre de l'Agriculture, Julien de Normandie, un tel recensement est indispensable pour relever les défis qui nous attendent. Nous avons besoin de recueillir des données précises pour observer les mutations des systèmes agricoles français, mesurer l'importance de notre agriculture au sein de l'union européenne et déployer toutes les mesures nécessaires pour préparer l'agriculture de demain.

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation:

<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>



Recensement citoyen



A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre **recensement citoyen ou militaire** à la mairie de la commune de votre domicile : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la

Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Prévisions des animations du 1^{er} semestre

Sous réserve de la situation sanitaire

Vendredi 29 janvier

Vœux de la Municipalité

Vendredi 5 février

Loto du Syndicat d'Initiative

Vendredi 12 mars

Loto des Vieux Fûts (Foot)

Samedi 20 mars

Repas « fruits de mer » du Syndicat d'Initiative

Dimanche 18 avril

Banquet du Club du 3^{ème} Age

Samedi 8 mai

Commémoration par la Municipalité

Samedi 29 mai

Marché gourmand proposé par le Syndicat d'Initiative

Samedi 18 juin

Fête de la musique et sardinade organisées par le Syndicat d'Initiative

Samedi 26 juin

Kermesse organisée par l'Ecole

Samedi 24 juillet

Fête locale - course pédestre et marché des producteurs

Dimanche 25 juillet

Fête locale - course cycliste- vide grenier et Feu d'artifice

Infos' Saint Sauveur

N° 02 – Décembre 2020

Édité par la commune de Saint Sauveur

1, place du 19 mars 1962

Tél : 05 56 59 57 13

Mail : saint-sauveur-medoc@orange.fr

Directeur de publication : Serge RAYNAUD

Rédaction et coordination : la commission communication

Conception : Bernadette GONZALEZ

Impression : Imp. LA ROCHELAISE

17006 La Rochelle

Crédit photos :

Commune de Saint Sauveur

Tirage : 700 exemplaires - Dépôt légal : à parution

